

L'Autorité du pont Windsor-Détroit
Rapport financier trimestriel pour la période terminée le
30 juin 2023
Non audité

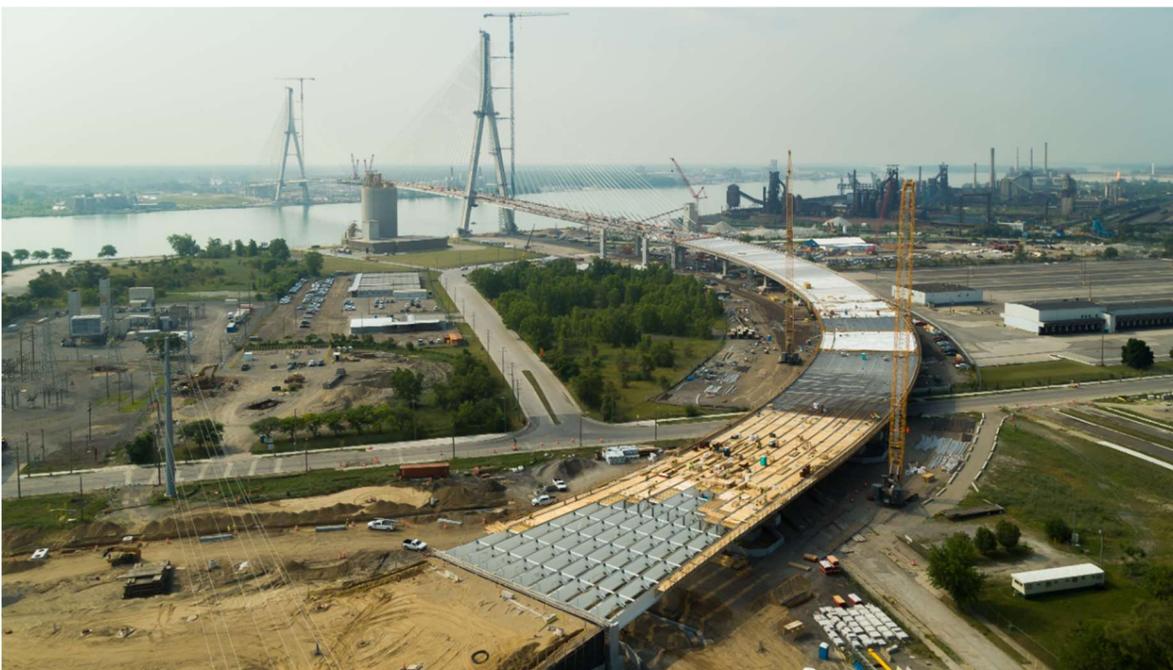


MANDAT

L'Autorité du pont Windsor-Détroit (APWD) a été établie le 9 octobre 2012, par lettres patentes en vertu de la Loi sur les ponts et tunnels internationaux, et il s'agit d'une société d'État inscrite à la partie I de l'annexe III de cette loi. Elle a la responsabilité de l'exécution des obligations de l'Autorité du passage à titre de partie à l'Accord sur le passage de 2012 entre le Canada et le Michigan. Elle a pour mandat de construire et d'exploiter le pont prévu dans le projet du pont international Gordie-Howe (anciennement connu sous les noms de Nouveau passage commercial international et de Passage international de la rivière Détroit), directement ou dans le cadre d'un ou plusieurs accords de partenariat public-privé (PPP) avec un ou plusieurs concessionnaires du secteur privé désignés à la suite d'un processus d'approvisionnement concurrentiel conforme aux dispositions de l'Accord sur le passage.

En juin 2012, le gouvernement du Canada et l'État du Michigan ont défini le cadre de gouvernance de l'APWD, ainsi que les rôles et les responsabilités des principales parties au projet du pont international Gordie-Howe. L'Accord sur le passage signé par le gouvernement du Canada, l'APWD et le Michigan (l'État du Michigan, le département des Transports du Michigan et le Michigan Strategic Fund [fonds stratégique du Michigan]) prévoit que le financement du projet sera entièrement assuré par le Canada.

L'Accord sur le passage a également établi l'Autorité internationale (AI), une entité juridique distincte de l'APWD. L'AI a la responsabilité d'approuver l'acquisition des terrains dans l'État du Michigan, les contrats de location de terrains dans le même État, la demande de qualification et de propositions ainsi que l'accord public-privé en ce qui a trait au projet du pont international Gordie-Howe. Ces responsabilités ayant déjà été assurées, l'AI a maintenant la responsabilité de contrôler le respect de l'Accord sur le passage par l'APWD et de l'accord public-privé par le concessionnaire. L'Accord sur le passage exige que l'APWD finance les activités de l'AI.



APERÇU DU PROJET DU PONT INTERNATIONAL GORDIE-HOWE

Le corridor commercial entre Windsor et Détroit est l'axe de mouvements transfrontaliers entre les États-Unis et le Canada le plus fréquenté. Le projet du pont international Gordie-Howe prendra en compte les contraintes actuelles de la capacité de passage et permettra de répondre à la demande future concernant le commerce et les déplacements en assurant la capacité nécessaire, la redondance des systèmes (c.-à-d. une capacité de gestion des débordements adéquate et le choix en matière de passage) dans la région de Windsor et Détroit, ainsi que la flexibilité nécessaire à la fluidité du trafic de façon à améliorer le traitement des passages à la frontière. Le projet comporte quatre composantes majeures :

- Le pont : un pont à haubans à six voies avec une travée de 850 mètres sur la rivière Détroit.
- Le point d'entrée canadien : un site de 53 hectares qui accueillera les services douaniers commerciaux, vétérinaires et pour les voyageurs, ainsi que les services de traitement des passages à la frontière et les installations de péage et d'entretien.
- Le point d'entrée états-unien : un site de 68 hectares, d'ampleur similaire au point d'entrée canadien, qui ne comportera en revanche pas d'installation de collecte du droit de péage.
- L'échangeur du Michigan de l'Interstate 75 (I-75) : il comprend les ponts d'étagement et de bretelles d'accès principaux vers et depuis le point d'entrée états-unien, ainsi que les aménagements routiers locaux connexes.

Le projet est réalisé dans le cadre d'un partenariat public-privé (PPP), selon le modèle conception-construction-financement-fonctionnement-entretien (CCFFE). Le partenaire de l'APWD dans le secteur privé est Bridging North America (BNA). BNA est un consortium composé des entreprises suivantes :

- ACS Infrastructure Canada Inc. (ACSIC), une filiale canadienne du groupe ACS
- Fluor Canada Ltd., une filiale de Fluor Corporation
- Aecon Group Inc.

En janvier 2024, l'APWD a annoncé des modifications à l'accord de projet pour inclure une nouvelle date d'achèvement de la construction en septembre 2025, de nouvelles mesures pour garantir le respect de cette date et une valeur contractuelle globale actualisée de 6,4 milliards de dollars. Voir la note 11 des états financiers pour plus de détails.



OBJECTIFS, ACTIVITÉS ET RÉSULTATS ATTENDUS POUR 2024-2025

Les objectifs stratégiques, les livrables et les résultats attendus de l'APWD quant aux objectifs de 2024-2025 sont conformes à ceux figurant dans son plan d'entreprise de 2023-2024. Ces objectifs ont été affinés pour refléter plus précisément la phase actuelle du projet entrant dans le nouvel exercice et pour présenter des résultats atteignables. Les points suivants comprennent les objectifs stratégiques de l'APWD ainsi qu'un résumé des progrès réalisés.

1. L'APWD collabore avec Bridging North America pour assurer une mise en œuvre réussie du projet du pont international Gordie-Howe. À cette fin, en tant que partenaire informé et collaboratif, l'APWD :



- exécute le projet du pont international Gordie-Howe au moyen d'une approche proactive et exhaustive de prestation des immobilisations;
- Planifie et prépare la phase opérationnelle du projet du pont international Gordie-Howe afin de faciliter le déplacement efficace et efficient des personnes et des marchandises à travers la frontière et de soutenir les réseaux routiers.

2. L'APWD entretient des relations positives et transparentes avec son actionnaire, le Michigan, en tant que copropriétaire et intervenant.



- L'APWD continue de s'appuyer sur sa solide réputation en tant que membre fiable de la communauté, inspirant confiance et respect.
- L'APWD maintient également une communication régulière avec le gouvernement du Canada.
- L'APWD met en œuvre une approche centrée sur le client pour répondre aux besoins et aux attentes des utilisateurs du pont; favorisant ainsi des expériences exceptionnelles.

3. L'APWD est une société d'État à haut rendement.



- L'APWD s'efforce d'instaurer une culture d'excellence, une passion pour le service, ainsi qu'une gestion et une intégrité de grande qualité.
- L'APWD aspire à devenir un leader en matière de durabilité et adopte une approche critique à cet égard dans tous les aspects de l'organisation.
- La priorité de l'APWD sera d'être une organisation qui permet à ses employés de réussir tout en planifiant la transition de ses activités.



ANALYSE FINANCIÈRE

SOMMAIRE

À la fin du premier trimestre de 2024-2025, les résultats d'exploitation nets de l'APWD indiquent un excédent de 317,3 millions de dollars (2023-2024 : 215,2 millions \$). Cet excédent est principalement dû au calendrier des crédits parlementaires et des dépenses en immobilisations corporelles.

Par rapport aux résultats à la fin de l'exercice 2024, la dette nette de l'APWD a diminué pour atteindre 1 040,9 millions de dollars, soit une différence de 200,6 millions de dollars (2023-2024 : 1 241,5 millions \$). Les actifs non financiers ont augmenté de 117,5 millions de dollars pour atteindre 4 415,1 millions de dollars (2023-2024 : 4 297,6 millions \$). Ces augmentations sont principalement dues à la poursuite des activités de construction de BNA et à la modification apportée à l'accord de projet.

ÉTAT DES RÉSULTATS

CRÉDITS

L'APWD a reçu 404,9 millions de dollars de crédits parlementaires au cours du premier trimestre de l'exercice 2024-2025, comparativement à 263,3 millions de dollars au cours de l'exercice précédent.

Les crédits parlementaires ont été utilisés pour financer les activités de BNA, la modification apportée à l'accord de projet, les activités dans le Michigan, la conception, ainsi que les coûts d'ingénierie et les opérations de l'APWD.

CHARGES

COMPARATIVEMENT À L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Comparativement à l'exercice précédent, les charges ont augmenté de 14,7 millions de dollars. Voici les principales augmentations de coût par rapport à l'exercice précédent :

- autres coûts du projet 9,2 millions de dollars;
- coûts pour l'I-75 8,3 millions de dollars;
- améliorations aux routes locales 1,2 million de dollars;
- salaires et avantages sociaux 1,2 million de dollars.

Ces augmentations ont été compensées par des diminutions dans les secteurs suivants :

- Services professionnels 2,6 millions de dollars
- Services juridiques 1,2 million de dollars
- Amortissement 1,0 million de dollars.

D'autres modifications ont été apportées depuis l'exercice précédent, mais aucune d'entre elles n'a constitué un facteur significatif dans l'écart d'une année à l'autre. Le tableau des charges par



type ci-dessous montre en détail les coûts comparativement à la même période durant l'exercice précédent.

(en milliers de dollars)

CHARGES PAR TYPE	Trois mois terminés	
	30 juin 2024	30 juin 2023
Coûts I-75	42 358	34 027
Autres coûts du projet	9 193	-
Salaires et avantages sociaux	5 905	4 695
Terrains au Michigan	2 093	3 107
Amortissement	1 670	490
Améliorations aux routes locales	747	326
Services professionnels	743	3 340
Bureau et entretien	396	289
Loyer	343	1 191
Autres	262	256
Services juridiques	191	78
Frais de déplacement	153	1 377
Paievements de transfert à l'Autorité internationale	142	139
Réparations et entretien	105	85
Assurances	43	250
Impôt foncier	34	38
	64 378	49 688

Les augmentations de coût les plus importantes par rapport à l'exercice précédent sont liées aux autres coûts du projet, aux coûts de l'I-75, aux améliorations aux routes locales ainsi qu'aux salaires et avantages sociaux. Les autres coûts de projet découlent du remboursement de certaines déductions liées au rendement à BNA. Les augmentations de coût concernant l'I-75 sont liées aux activités accrues dans le cadre d'un accord sur les mesures d'atténuation durant la construction, issu de l'entente de règlement en milieu de projet. Les coûts des salaires et avantages sociaux ont augmenté en raison d'une augmentation du nombre d'employés à mesure que les activités du projet se sont intensifiées. Finalement, les coûts liés aux améliorations des routes locales ont augmenté en raison des travaux de construction sur la rue Sandwich.

Ces augmentations de coût ont été en partie compensées par la réduction des coûts des services professionnels, des services juridiques et de l'amortissement. Les services professionnels ainsi que les services juridiques ont été réduits en raison de la diminution du soutien requis pour le règlement en milieu de projet, étant donné que l'accord a été signé vers la fin de l'exercice. L'amortissement a été réduit en raison du calendrier modifié pour l'achèvement du projet, entraînant une période d'amortissement prolongée.



ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

COMPARATIVEMENT À L'EXERCICE PRÉCÉDENT

ACTIFS FINANCIERS

Les actifs financiers s'élevaient à 186,1 millions de dollars (31 mars 2024 : 142,1 millions \$), dont 182,3 millions de dollars en trésorerie (31 mars 2024 : 138,7 millions \$) et 3,7 millions de dollars en comptes clients et dépôts (31 mars 2024 : 3,4 millions \$).

Au 30 juin 2024, l'APWD détenait un solde en trésorerie affectée de 94,0 millions de dollars dans un compte de garantie bloqué (31 mars 2024 : 96,8 millions \$). Ces fonds sont conservés dans un compte de garantie bloqué en dollars américains pour financer l'acquisition de propriétés aux États-Unis et d'autres activités au Michigan réalisées par le MDoT. L'APWD est tenue de financer les activités menées au Michigan au début de chaque trimestre à partir du compte de garantie bloqué.

Les sommes à recevoir sont principalement liées à la TVH recouvrable. L'APWD s'attend à récupérer 100 % de la TVH sur les dépenses directement liées à la construction (y compris la conception, l'ingénierie, le remblai de l'esplanade, le déplacement des services publics, etc.) et environ 70 % de la TVH pour ses dépenses opérationnelles.

PASSIFS

Au 30 juin 2024, les passifs de l'APWD s'élevaient à 1226,9 millions de dollars (31 mars 2024 : 1 383,6 millions \$). Ces passifs se composent principalement des 15 % de contribution au projet de BNA, de retenues de garanties pour le projet, de comptes créditeurs et de charges à payer pour les fournisseurs de l'APWD, ainsi que d'un passif pour l'assainissement de l'environnement.

Les comptes créditeurs et charges à payer s'élevant à 112,5 millions de dollars (31 mars 2024 : 287,2 millions \$) se composent principalement de montants pour les activités de BNA, les activités de Michigan et les services de l'ingénieur du propriétaire.

ACTIFS NON FINANCIERS

L'APWD détenait 4 413,9 millions de dollars d'actifs en immobilisations corporelles à la fin du premier trimestre de l'exercice 2024-2025, comparativement à 4 297,6 millions de dollars à la fin de l'exercice précédent. Ces actifs se composent principalement de coûts capitalisés engagés dans le cadre du projet du pont international Gordie-Howe (construction en cours), de propriétés louées au Canada et au Michigan, et de la route d'accès au périmètre (RAP).

Les coûts de la construction en cours, qui s'élèvent à 4 063,2 millions de dollars au 30 juin 2024 (31 mars 2024 : 3 952,4 millions \$) comprennent les coûts liés à la construction du pont et des points d'entrée canadien et américain. Étant donné que le projet se trouve encore dans la phase de construction, la majeure partie des coûts capitalisés concerne les coûts de construction, au lancement de BNA, la conception, l'approvisionnement, les travaux préliminaires, le déplacement des services publics, la modification de l'accord de projet, les services professionnels et l'assainissement de l'environnement.



Le tableau ci-après présente la répartition des dépenses liées à la construction en cours.

(en milliers de dollars)

	30 juin 2024	31 mars 2024
Pont	1 785 341	1 726 876
Point d'entrée américain	1 289 943	1 261 604
Point d'entrée canadien	987 877	963 905
	4 063 161	3 952 385

Les charges payées d'avance, s'élevant à 1,2 million de dollars (31 mars 2024 : 1,1 million \$) se composent principalement d'assurance prépayée de 0,5 million de dollars (31 mars 2024 : 0,6 million \$). Cela est associé au programme d'assurance contrôlé par le propriétaire de l'APWD pour les assurances liées à la construction du projet.



ÉTATS FINANCIERS TRIMESTRIELS DE L'APWD POUR LE PREMIER TRIMESTRE DE L'EXERCICE 2023-2024

DÉCLARATION DE RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION

La direction a la responsabilité de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers trimestriels, conformément à la directive sur les normes comptables du Conseil du Trésor du Canada : rapports financiers trimestriels des sociétés d'État, GC5200, ainsi que des contrôles internes qu'elle juge nécessaires pour permettre l'élaboration d'états financiers trimestriels exempts d'inexactitudes importantes. En outre, la direction a la responsabilité de garantir que l'ensemble des autres renseignements présentés dans le rapport financier trimestriel sont cohérents avec les états financiers trimestriels, le cas échéant.

D'après nos connaissances, ces états financiers trimestriels non audités constituent une présentation fidèle, à tous égards importants, de la situation financière, des résultats d'exploitation et des flux de trésorerie de la société à la date et pour les périodes présentées dans les états financiers trimestriels.



Charl van Niekerk
Directeur général



Joël Hupé
Dirigeant principal, Finances et administration

Windsor, Canada
30 août 2024



Autorité du pont Windsor-Dérouit
État de la situation financière
au juin 30, 2024
(en milliers de dollars)

(Non audité)

	30 juin 2024	31 mars 2024
ACTIFS FINANCIERS		
Trésorerie	88 265	41 852
Trésorerie affectée (note 3)	93 994	96 807
Sommes à recevoir	3 747	3 405
Dépôts	58	58
Total des actifs financiers	186 064	142 122
PASSIFS		
Créditeurs et charges à payer	112 480	287 181
Avantages sociaux accumulés	3 131	2 740
Provision environnementale (note 4)	8 394	8 394
Retenues de garanties (note 5)	435 147	414 068
Montant dû au partenaire privé (note 6)	667 779	671 193
Total des passifs	1 226 931	1 383 576
Dettes nettes	1 040 867	1 241 454
ACTIFS NON FINANCIERS		
Immobilisations corporelles (note 7)	4 413 905	4 296 445
Charges payées d'avance	1 167	1 132
Total des actifs non financiers	4 415 072	4 297 577
Excédent accumulé	3 374 205	3 056 123
L'excédent accumulé comprend ce qui suit :		
Excédent d'exploitation accumulé	3 371 424	3 054 168
Gains de réévaluation accumulés	2 781	1 955
	3 374 205	3 056 123

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.



Autorité du pont Windsor-Détroit
État des résultats
pour les trois mois terminés le juin 30, 2024
(en milliers de dollars)

(Non audité)

	12 mois terminés	Trois mois terminés	
	31 mars 2025	30 juin 2024	30 juin 2023
	Budget	Réel	Réel
PRODUITS			
Recettes tirées de contrat	-	4	10
Intérêt	-	2 312	1 607
Gain de change	-	139	3
Total des produits	-	2 455	1 620
CHARGES (note 9)			
Projet du Pont international Gordie-Howe	131 208	60 793	46 452
Services internes	52 015	3 585	3 236
Total des charges	183 223	64 378	49 688
Déficit avant financement gouvernemental	(183 223)	(61 923)	(48 068)
Paiements de transfert – Crédits	956 685	404 860	263 291
Remboursement de crédits parlementaires	-	(25 681)	-
	956 685	379 179	263 291
Excédent lié aux activités	773 462	317 256	215 223
Excédent d'exploitation accumulé, au début de la période	3 661 433	3 054 168	2 206 453
Excédent d'exploitation accumulé, à la fin de la période	4 434 895	3 371 424	2 421 676

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.



Autorité du pont Windsor-Détoit
État des gains et pertes de réévaluation
pour les trois mois terminés le juin 30, 2024
(en milliers de dollars)

(Non audité)

	30 juin 2024	30 juin 2023
Gains de réévaluation accumulés, au début de la période	1 955	2 034
Gains (pertes) non réalisés attribuables à ce qui suit :		
Cours du change	961	(1,907)
Montants reclassés dans l'état des résultats :		
Cours du change	(135)	32
Gains (pertes) de réévaluation nets pour la période	826	(1 875)
Gains de réévaluation accumulés à la fin de l'exercice	2 781	159

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.



Autorité du pont Windsor-Déroit
État de la variation des actifs financiers nets (dette nette)
pour les trois mois terminés le 30 juin 2024
(en milliers de dollars)

(Non audité)

	31 mars 2025 Budget	30 juin 2024 Réal	30 juin 2023 Réal
Excédent d'exploitation	773 462	317 256	215 223
Acquisition d'immobilisations corporelles	411 416	(119 553)	(189 481)
Amortissement des immobilisations corporelles	28 578	2 093	3 107
	1 213 456	199 796	28 849
Variation des autres actifs non financiers			
Variation nette des charges payées d'avance	1 273	(35)	911
Gains (pertes) de réévaluation nets pour la période	-	826	(1 875)
Variation de la dette nette	1 214 729	200 587	27 885
Actifs financiers nets (dette nette) au début de la période	1 034 180	(1 241 454)	(1 010 039)
Actif financier net (dette nette), à la fin de la période	2 248 909	(1 040 867)	(982 154)

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.



Autorité du pont Windsor-Dérouit
État des flux de trésorerie
pour l'exercice clos le 30 juin, 2024
(en milliers de dollars)

(Non audité)

	30 juin 2024	30 juin 2023
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Rentrées de fonds provenant de paiements de transfert	404 860	263 291
Intérêts reçus	2 162	1 608
Autres rentrées de fonds	610	71
Fonds payés aux fournisseurs	(99 256)	(86 637)
Remboursement de crédits parlementaires	(25 681)	-
Fonds versés aux employés et en leur nom	(5 135)	(5 282)
Flux de trésorerie provenant des activités de fonctionnement	277 560	173 051
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS CORPORELLES		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(231 522)	(177 345)
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement en immobilisations corporelles	(231 522)	(177 345)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Diminution de la dette envers le partenaire privé	(3 414)	-
FLUX DE TRÉSORERIE AFFECTÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	(3 414)	-
Effet des variations des cours du change sur la trésorerie	976	(1 875)
Augmentation (diminution) de la trésorerie	43 600	(6 169)
Trésorerie au début de l'exercice	138 659	110 698
Trésorerie à la fin de l'exercice	182 259	104 529
La trésorerie comprend les éléments suivants :		
Trésorerie	88 265	13 542
Trésorerie affectée	93 994	90 987
	182 259	104 529

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.



SÉLECTION DE NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS TRIMESTRIELS NON AUDITÉS

(Tous les montants sont indiqués en milliers de dollars)

1. AUTORITÉ ET ACTIVITÉS

L'Autorité du pont Windsor-Détroit (APWD), constituée en société le 9 octobre 2012 aux termes du décret C.P. 2012-1350, est une société d'État inscrite à la partie I de l'annexe III de la Loi sur la gestion des finances publiques (LGFP). Elle n'est pas assujettie à l'impôt sur le revenu, conformément aux dispositions de la Loi de l'impôt sur le revenu.

L'APWD a été établie en conformité avec l'Accord sur le passage, signé par le gouvernement du Canada et l'État du Michigan le 15 juin 2012. Le mandat de l'APWD consiste à concevoir, à construire, à financer, à exploiter et à entretenir un nouveau passage international entre Windsor, en Ontario, et Détroit, au Michigan, dans le cadre d'un partenariat public-privé.

Au tout début du projet du pont international Gordie-Howe (le projet), le passage international a été désigné sous le nom de Passage international de la rivière Détroit. Le 14 mai 2015, le passage international a officiellement été nommé le pont international Gordie-Howe.

L'APWD a également été mandatée pour concevoir, construire et financer l'échangeur entre le pont international Gordie-Howe et l'Interstate 75 (I-75), une autoroute faisant partie du réseau routier inter-États des États-Unis. En conformité avec l'Accord sur le passage, l'échangeur fera également partie du réseau routier inter-États. Une fois que la construction de l'échangeur sera terminée, il sera confié au département des Transports du Michigan (MDOT). Ce département devra alors entretenir l'échangeur; l'APWD n'y sera plus liée de quelque façon que ce soit.

L'Accord sur le passage a également établi l'Autorité internationale, une entité juridique distincte de l'APWD. L'Autorité internationale détient le pouvoir d'approuver l'acquisition des terrains dans l'État du Michigan, les contrats de location de terrains dans le même État, la demande de qualification et de propositions ainsi que l'accord public-privé en ce qui a trait au projet. L'Autorité internationale doit également assumer certaines responsabilités de supervision. Ces dernières visent à vérifier que l'APWD respecte l'Accord sur le passage et que le concessionnaire respecte l'accord de partenariat public-privé.

L'Autorité internationale est régie par un conseil d'administration composé de six membres. Deux des membres sont nommés par le gouvernement du Canada, un membre par l'APWD, et trois membres par l'État du Michigan. Tous les coûts de l'Autorité internationale sont financés par l'APWD.

L'APWD dépend du financement du gouvernement du Canada pour ses activités et pour financer partiellement la construction du passage international. Une fois que le passage international sera construit, l'APWD continuera de dépendre du financement du gouvernement du Canada pour financer les opérations jusqu'à ce que les opérations du passage international génèrent des flux de trésorerie excédentaires.



Aux termes du décret C.P. 2014-1382 daté du 10 décembre 2014, l'APWD est également assujettie à une directive en vertu de l'article 89 de la Loi sur la gestion des finances publiques, comme suit :

- a) S'assurer que les régimes de retraite contiendront les éléments suivants :
 - i. Le coût du service courant passera progressivement à un ratio de 50:50 entre l'employé et l'employeur pour les cotisations de retraite, pour tous les membres, d'ici le 31 décembre 2017;
 - ii. Pour tout employé embauché le 1er janvier 2015 ou après cette date, l'âge normal de la retraite passe à 65 ans et l'âge auquel sont disponibles les prestations de retraite, autres que celles reçues à l'âge normal de la retraite, correspondra à l'âge auquel ces prestations sont offertes conformément aux termes du Régime de retraite de la fonction publique;
- b) Décrire ses stratégies de mise en œuvre en ce qui a trait aux engagements prévus à l'alinéa a) ci-dessus dans son prochain plan d'entreprise et les plans subséquents, jusqu'à la mise en œuvre complète des engagements.

L'APWD a mis en application cette directive à compter du 31 décembre 2017.

En juillet 2015, l'APWDA a reçu la directive (C.P. 2015-1114) aux termes de l'article 89 de la Loi sur la gestion des finances publiques lui enjoignant d'aligner ses pratiques, ses lignes directrices et ses politiques de frais de déplacement, d'accueil, de conférences et d'événements avec les directives, les politiques et les instruments connexes du Conseil du Trésor relatifs aux frais de déplacement, d'accueil, de conférences et d'événements de manière à les rendre compatibles avec ses obligations juridiques, et de rendre compte de la mise en application de la directive dans le plan d'entreprise de l'APWD. L'APWD a mis en œuvre cette directive à compter du 7 août 2015.

Les états financiers ont été approuvés et leur publication a été autorisée par le Conseil d'administration le 30 août 2024.

Ces états financiers provisoires non audités ont été élaborés par la direction conformément à la norme du Conseil du Trésor du Canada sur les rapports financiers trimestriels des sociétés d'État. La méthode de comptabilité utilisée correspond aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les mêmes conventions comptables et modes de calculs sont appliqués pour les états financiers trimestriels que pour les états financiers annuels les plus récents. Ces états financiers provisoires ne comprennent pas tous les renseignements inclus dans les états financiers annuels audités de l'APWD. Les renseignements présentés ci-dessous s'ajoutent à ceux inclus dans les états financiers annuels. Les états financiers provisoires doivent être lus en parallèle avec les états financiers et les notes y afférentes pour l'exercice terminé le 31 mars 2024, une fois rendus publics.



2. CONVENTIONS COMPTABLES PRINCIPALES

a. MÉTHODE DE COMPTABILITÉ

Les états financiers ont été préparés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public (NCSP).

b. PARTENARIAT PUBLIC-PRIVÉ

Le partenariat public-privé est régi par l'accord de projet entre l'APWD et Bridging North America (BNA). L'accord de projet précise les responsabilités de BNA en matière de conception, de construction, de financement partiel, d'exploitation et d'entretien des installations, ainsi que de conception, de construction et de financement partiel de l'échangeur de l'Interstate 75 (échangeur I-75). L'accord de projet stipule que la propriété des terrains et de l'infrastructure reste entre les mains de l'APWD pendant la durée du projet, tandis que BNA bénéficie de droits d'utilisation et d'accès au site pour exécuter les travaux du projet. BNA assume également le risque de performance lié à la portée des travaux de conception, de construction, de financement partiel, d'exploitation et d'entretien du passage international.

L'APWD comptabilise le partenariat public-privé afin de refléter les modalités de l'accord de projet conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public à l'aide du modèle du passif financier. Conformément aux modalités de l'accord de projet, l'APWD est tenue de verser certains paiements à BNA pendant la période de construction, notamment des paiements proportionnels, des paiements de mise à disposition, des paiements provisoires d'exploitation et d'entretien, des paiements pour les œuvres d'art publiques, des paiements pour les avantages communautaires, des paiements pour l'équipement d'imagerie à grande échelle et le paiement pour l'achèvement substantiel. Tout au long de la période de construction, des paiements proportionnels sont versés à l'APWD en fonction des jalons atteints, certifiés par un certificateur indépendant.

Les coûts admissibles engagés par BNA pour les installations sont constatés à titre d'immobilisations corporelles au fur et à mesure de la construction. Les composantes des installations sont le pont, le point d'entrée canadien et le point d'entrée américain. Ces coûts comprennent les coûts de conception et de construction, les frais d'intérêt engagés avant que les actifs ne soient prêts pour une utilisation productive, ainsi que les paiements pour la remise en état considérés comme des améliorations. Les coûts admissibles liés à l'échangeur I-75 sont constatés à titre de dépenses au fur et à mesure qu'ils sont engagés étant donné que cette composante sera transférée au MDOT à l'achèvement. À ce stade, l'APWD n'aura plus aucune responsabilité ou implication concernant l'échangeur I-75.

L'APWD reconnaît le passif associé au partenariat public-privé pour les 15 % initiaux des coûts de conception et de construction comme montant dû au partenaire privé, représentant le seuil. Le seuil a été atteint en mars 2019. Une retenue de 15 % est également comptabilisée à titre de passif pour chaque facture subséquente des coûts de conception et de construction, qui sera exigible à l'achèvement substantiel des installations.



La comptabilité de l'infrastructure de l'accord de projet comprend une estimation de la mesure de la construction en cours basée sur la technique de mesure du progrès établie par BNA et convenue avec le certificateur indépendant, comme énoncé dans l'accord de projet. La technique de mesure du progrès permet d'évaluer les progrès en fonction des jalons atteints. Les progrès sont calculés en fonction de la liste des valeurs figurant dans l'accord de projet et sont vérifiés par le certificateur indépendant dans le cadre du processus de certification. De l'avis de la direction, la technique de mesure du progrès est une méthode appropriée pour mesurer les progrès sur la base de renseignements fiables. La technique de mesure du progrès ne prévoit pas de mesure pour les jalons partiellement atteints, car les renseignements disponibles sont insuffisants pour faire une estimation raisonnable du montant avant qu'un jalon ne soit atteint et vérifié par le certificateur indépendant.

Le montant dû au partenaire privé est évalué au coût amorti en fonction du taux d'intérêt effectif, représenté par le taux implicite du contrat. Le montant dû au partenaire privé sera remboursé à BNA au moyen d'une série de paiements mensuels de capital, commencés en décembre 2023. Les paiements en capital expireront après 30 ans, et comprennent les composantes de capital et d'intérêts.

c. RECETTES

Les recettes du contrat représentent les revenus tirés des activités liées au projet, ainsi que les recettes tirées de la surveillance des travaux liés au projet par l'APWD pour des entités qui ne sont pas des parties à l'accord du projet. Les travaux sont effectués par des entités sous contrat par l'APWD, qui exerce une fonction de surveillance. Une obligation de prestation découle de l'obligation contractuelle de l'APWD de s'assurer que l'entité contractuelle exécute les travaux. Les recettes sont comptabilisées au fur et à mesure que les travaux sont achevés conformément aux dispositions du contrat.

Les déductions liées au rendement sont principalement des déductions prélevées sur les paiements au partenaire privé. Ces déductions sont à la discrétion de l'APWD, représentent des opérations involontaires et non liées au change et ne donnent pas lieu à une obligation de rendement. Les recettes tirées des déductions liées au rendement sont comptabilisées lorsque certaines conditions sont remplies aux termes de l'accord du projet et sont évaluées à leur valeur de réalisation.

Aucun revenu provenant d'activités non récurrentes n'est présenté dans ces états financiers.

d. INTÉRÊTS

Les intérêts sur les dépôts de trésorerie sont comptabilisés dans la période au cours de laquelle ils sont accumulés.

e. PRODUIT DES RÉCLAMATIONS D'ASSURANCE

Le produit des réclamations d'assurance est comptabilisé dans la période au cours de laquelle elles sont confirmées.



f. CONSTATATION DES CHARGES

Toutes les charges sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle elles ont été engagées. Les estimations des charges à payer sont établies à la fin de chaque période.

g. PAIEMENTS DE TRANSFERT — CRÉDITS

Les paiements de transfert sont comptabilisés comme des produits lorsque le paiement est autorisé et que les critères d'admissibilité sont respectés, sauf si les stipulations créent une obligation conforme à la définition d'un passif. Les paiements reçus sont comptabilisés comme des produits reportés si les stipulations créent un passif.

Concernant les paiements de transfert d'abord comptabilisés comme des produits reportés, le produit est comptabilisé dans l'état des résultats à mesure que les stipulations sont respectées. Toute partie des paiements de transfert auxquels a droit l'APWD, mais qu'elle n'a pas reçue, est comptabilisée dans les comptes débiteurs de la part du gouvernement du Canada.

h. TRÉSORERIE ET TRÉSORERIE AFFECTÉE

La trésorerie et la trésorerie affectée concernent les montants détenus dans les comptes bancaires de l'APWD.

i. COMPTES DÉBITEURS

Les comptes débiteurs sont inscrits et comptabilisés au coût. À chaque date de clôture, l'APWD examine les comptes débiteurs pour tenir compte de la perte de valeur. Les comptes débiteurs concernent principalement la TVH à recouvrer.

j. DÉPÔTS

Les dépôts auprès des autres entités sont inscrits et comptabilisés au coût. Les dépôts représentent les montants détenus par de tierces parties aux termes des modalités de leurs contrats avec l'APWD.

k. COMPTES CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

Les comptes créditeurs sont inscrits et comptabilisés au coût. Les comptes créditeurs concernent principalement des montants relatifs aux activités de construction en cours du projet.

l. OBLIGATIONS ENVIRONNEMENTALES

Lorsque l'APWD accepte la responsabilité ou a la responsabilité directe de sites dont les niveaux de contamination dépassent les normes environnementales et prévoit abandonner des avantages économiques futurs pour remettre en état la propriété, et si le montant en cause peut être estimé de façon raisonnable, une obligation au titre de l'assainissement des sites contaminés est comptabilisée à l'état de la situation financière à titre de passif. L'estimation comprend les coûts directement attribuables aux activités d'assainissement, aux opérations après l'assainissement ainsi qu'aux activités d'entretien et de surveillance qui font partie intégrante de la stratégie d'assainissement. Les coûts estimés futurs sont comptabilisés au passif et reposent sur les meilleures estimations de la direction quant aux coûts les plus probables à engager. S'il s'avère impossible de faire une estimation raisonnable du montant ou s'il n'est pas prévu que l'assainissement ait lieu, la situation sera présentée dans une note afférente aux états financiers.



m. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Les remplacements, améliorations importantes et coûts permettant de prolonger la durée de vie utile des actifs ou d'accroître leur capacité sont capitalisés. Les réparations et les travaux d'entretien sont inscrits dans l'état des résultats au moment où ils sont effectués.

Les propriétés louées sont comptabilisées lorsque les propriétés sont remises à l'APWD par le Michigan aux termes d'un contrat-cadre de location entre le Michigan et l'APWD. Les propriétés sont d'abord comptabilisées en charges payées d'avance et, au moment de la conclusion du contrat-cadre de location, les propriétés sont reclassées dans les immobilisations corporelles et amorties sur la durée du contrat de location ou sur leur durée de vie utile individuelle, selon la plus courte des deux.

Les montants inclus dans la construction en cours ne sont pas amortis avant leur transfert dans la classification des immobilisations appropriée. Les montants ne sont transférés que lorsque les actifs sont prêts à être mis en service conformément aux politiques de l'APWD.

Les immobilisations corporelles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile estimée au moyen de la méthode de l'amortissement linéaire, sur les périodes suivantes :

Matériel et fournitures de bureau	de 3 à 10 ans
Routes	de 4 à 6 ans
Propriétés louées	de 87 à 94 ans
Améliorations locatives	de 3 et 5 ans.

Lorsqu'il est déterminé qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de l'APWD de fournir des services, ou si la valeur de l'avantage économique futur d'une immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle est réduit pour tenir compte de cette perte de valeur. Les moins-values nettes relatives aux immobilisations corporelles sont comptabilisées à titre de charges dans l'état des résultats. L'évaluation visant à déterminer si une telle condition existe est réalisée au moins à chaque date de clôture.

n. CHARGES PAYÉES D'AVANCE

Les paiements effectués avant que les services connexes ne soient fournis sont comptabilisés à titre de charges payées d'avance qui sont comptabilisées en charges lorsque les services connexes sont fournis.

o. PASSIF ÉVENTUEL

Le passif éventuel est une obligation potentielle dont l'existence sera confirmée par la survenance ou la non-survenance d'un ou de plusieurs événements futurs. Dans la mesure où un événement futur est susceptible de se produire et si l'on peut établir une estimation raisonnable de la perte, on comptabilise un passif estimatif et une charge. Si la probabilité ne peut être déterminée ou s'il est impossible de faire une estimation raisonnable du montant, l'éventualité est présentée dans les notes complémentaires aux états financiers.



p. RÉGIMES DE RETRAITE ET D'AVANTAGES SOCIAUX

L'APWD offre à ses employés un régime de retraite à cotisations déterminées, un régime d'épargne non enregistré et un régime d'avantages sociaux collectif, et les charges liées à ces régimes sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle elles sont engagées.

q. INSTRUMENTS FINANCIERS

L'APWD recense, évalue et gère les risques financiers afin de réduire au minimum leur incidence sur ses résultats et sur sa situation financière. Les risques financiers sont gérés en fonction de critères précis. L'APWD ne participe à aucune opération spéculative ni n'utilise d'instruments dérivés.

La mesure des instruments financiers dépend de leur classement, comme suit :

Catégories	Instruments financiers	Évaluation
Actifs financiers	Trésorerie	Coût
	Trésorerie affectée	Coût
	Dépôts	Coût
Passifs financiers	Comptes créditeurs et charges à payer	Coût
	Retenues de garanties	Coût
	Montant dû au partenaire privé	Coût amorti

r. CONVERSION DE DEVICES

Les opérations en devises étrangères sont converties en dollars canadiens selon le taux de change en vigueur à la date des opérations. Les actifs et les passifs monétaires exprimés en devises étrangères sont convertis selon le taux de change à la fin de chaque année. Jusqu'au règlement d'un élément, les gains et les pertes résultant de la réévaluation sont présentés dans l'état des gains et pertes de réévaluation. À la suite du règlement de l'élément, les gains et les pertes de change sont inscrits dans l'état des résultats.

s. INCERTITUDE RELATIVE À LA MESURE

La préparation des états financiers, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public (NCSP), exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants déclarés de l'actif et du passif à la date des états financiers, et sur les montants déclarés des revenus et des charges pendant la période visée par les états financiers. Les principaux éléments pour lesquels des estimations sont utilisées sont la mesure des travaux de construction en cours, le montant de la TPS et de la TVH recouvrables, la durée de vie utile des immobilisations corporelles, les charges à payer, les provisions environnementales, les pertes de valeur et les éventualités. Les chiffres réels pourraient présenter une différence significative par rapport aux chiffres prévus.

t. CHIFFRES DU BUDGET

Les chiffres du budget figurant dans les états financiers sont présentés aux fins de comparaison. Ces chiffres sont extraits du plan d'entreprise de l'APWD, lequel a été approuvé par son Conseil d'administration et soumis au Secrétariat du Conseil du Trésor.



3. TRÉSORERIE AFFECTÉE

La trésorerie affectée concerne les fonds déposés dans un compte de garantie bloqué. Les fonds du compte de garantie bloqué sont utilisés pour financer les activités du projet au Michigan, y compris l'acquisition de biens immobiliers et les coûts connexes, ainsi que les coûts de planification et d'ingénierie.

Conformément à la reconnaissance du financement des activités du Michigan, l'APWD est tenue d'utiliser un compte de garantie bloqué pour retenir et verser les fonds relatifs à ces activités. La reconnaissance du financement des activités du Michigan indique les processus, les rôles et les responsabilités relatifs à l'acquisition de biens immobiliers au Michigan par les parties au Michigan (MDoT) et le Michigan Strategic Fund (MSF) ainsi qu'aux autres activités du projet au Michigan. Le compte de garantie bloqué est financé par l'APWD sur une base trimestrielle.

4. PROVISION ENVIRONNEMENTALE

L'APWD comptabilise une provision pour l'assainissement une fois que toutes les conditions suivantes sont respectées : il existe une norme environnementale; le niveau de contamination a été reconnu comme dépassant la norme environnementale; l'APWD est directement responsable ou en accepte la responsabilité; il est prévu que des avantages économiques futurs seront abandonnés; et une estimation raisonnable de ce montant peut être réalisée à ce moment-là.

L'APWD est responsable du terrain requis pour le projet. Les terrains du Michigan servant pour le projet sont achetés par l'État du Michigan. Ces achats sont financés par l'APWD. Il a été établi que certaines parcelles de terrain présentent des niveaux de contamination qui dépassent les normes environnementales acceptables. L'APWD s'attend à ce que des avantages économiques futurs soient cédés, enrayant la contamination; la remise en état sera effectuée dans le cadre des activités de préparation du site en vue de la construction du projet.

Cette contamination est le résultat de l'utilisation du sol des propriétaires précédents. Il faudra excaver et éliminer le sol contaminé pour l'assainir. Les études réalisées par l'APWD évaluent les coûts des activités d'assainissement des terrains du Michigan à 8.394 \$ (2024 : 8,381 \$).

Ce montant a été enregistré comme provision environnementale dans l'état de la situation financière. Le montant total, 8,394 \$ (2024 : 8,381 \$) a été capitalisé dans le coût du projet.

5. RETENUES DE GARANTIES

L'APWD retient temporairement un montant de la somme à verser aux entrepreneurs afin de s'assurer que ces derniers respectent leurs obligations. Les contrats exigent que l'APWD paie les retenues au quasi-achèvement des contrats individuels.

6. PARTENARIAT PUBLIC-PRIVÉ

a. ACCORD DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVÉ

Le 28 septembre 2018, l'APWD a conclu un accord de partenariat public-privé avec BNA pour la conception, la construction, le financement partiel, l'exploitation et l'entretien du projet. L'accord prendra fin en 2055.



b. MONTANT DÛ AU PARTENAIRE PRIVÉ

BNA est responsable du financement du projet à hauteur de 15 % des coûts de conception et de construction (le seuil de 574 802 \$), avant que l'APWD n'apporte ses propres fonds au projet. Le seuil a été atteint en mars 2019, le passif étant présenté comme la valeur des flux de trésorerie futurs prévus actualisée au taux d'intérêt effectif implicite de 3,24 %.

L'APWD s'acquitte de ce passif au moyen de paiements en capital, qui ont débuté en décembre 2023 et expireront 30 ans après cette date.

Passif dû au partenaire privé (en milliers de dollars)

	<i>30 juin 2024</i>	<i>31 mars 2024</i>
Solde d'ouverture	(671 193)	(661 491)
Intérêts	(5 348)	(21 385)
Paiements	8 762	11 683
Solde de clôture	(667 779)	(671 193)

Les remboursements estimatifs pour les cinq prochains exercices et par la suite s'établissent comme suit :

Montant dû au calendrier de paiement du partenaire privé (en milliers de dollars)

Reste de l'exercice en cours	26 286
2026	35 048
2027	35 048
2028	35 048
2029	35 048
2030 et suivants	864 527
Total des paiements futurs	1 031 005

c. MODIFICATION DE L'ACCORD DE PROJET

Le 4 janvier 2024, l'APWD a annoncé que l'accord du projet entre l'APWD et BNA a été modifié. La modification découle des perturbations sans précédent causées par la pandémie mondiale de COVID-19 de trois ans, qui ont été exacerbées par différentes restrictions au Canada et aux États-Unis avec l'accélération des activités de construction au début de 2020.

L'impact de la modification sur le calendrier a été de reporter l'achèvement prévu de la fin 2024 à l'automne 2025. L'impact de cette modification sur le coût du projet a été une augmentation de 5,7 milliards de dollars à 6,4 milliards de dollars. La modification prévoit également le partage à parts égales entre le Canada et les États-Unis d'un montant supplémentaire de 3 millions de dollars en avantages communautaires.

La totalité de la retenue de garantie aux termes de l'accord du projet sera versée à BNA à la date prévue pour l'achèvement substantiel (le 30 novembre 2024) et remplacée par une autre sécurité d'un montant suffisant pour combler les lacunes.



La modification de l'accord de projet a modifié l'événement qui a déclenché le début des paiements de capital; les paiements de capital ont commencé en décembre 2023, plutôt qu'au moment du transfert du point d'entrée canadien à l'APWD. La modification a également libéré l'APWD des réclamations jusqu'au 1^{er} décembre 2022 et a ajouté des dommages-intérêts qui entreront en vigueur si certains objectifs ne sont pas atteints.

7. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

(en milliers de dollars)

	Améliorations locatives	Ordinateurs et matériel de bureau	Construction en cours	Terrains	Routes	Biens loués	Total
Coût							
2 avr. 2023	1 193	1 261	2 863 627	64 886	45 770	281 311	3 258 048
Acquisitions	59	25	1 088 758	-	-	3 144	1 091 986
31 mars 2024	1 252	1 286	3 952 385	64 886	45 770	284 455	4 350 034
1 avr. 2024	1 252	1 286	3 952 385	64 886	45 770	284 455	4 350 034
Acquisitions	-	-	110 776	-	-	8 777	119 553
30 juin 2024	1 252	1 286	4 063 161	64 886	45 770	293 232	4 469 587
Amortissement cumulé							
2 avr. 2023	964	925	-	-	30 875	9 403	42 167
Amortissement	137	160	-	-	8 054	3 071	11 422
31 mars 2024	1 101	1 085	-	-	38 929	12 474	53 589
1 avr. 2024	1 101	1 085	-	-	38 929	12 474	53 589
Amortissement	37	36	-	-	1 243	777	2 093
30 juin 2024	1 138	1 121	-	-	40 172	13 251	55 682
Valeur comptable nette							
31 mars 2024	151	201	3 952 385	64 886	6 841	271 981	4 296 445
30 juin 2024	114	165	4 063 161	64 886	5 598	279 981	4 413 905

Au 30 septembre 2024, l'APWD a reconnu un coût des travaux de construction en cours de 4 063 161 \$ (2024 : 3 952 385 \$) pour le projet en fonction des coûts admissibles engagés à ce jour, y compris des intérêts capitalisés de 91 871 \$ (2024 : 87 539 \$). Les composantes de projet seront amorties en fonction de leur durée de vie utile estimée une fois qu'elles auront été mises en exploitation et qu'elles auront commencé à fournir des services.

Les immobilisations corporelles acquises au cours de la période comprennent un montant de 46 223 \$ (2024 : 306,514 \$) pour des actifs et des retenues impayés au 30 juin 2024. Ces éléments ne sont pas compris dans l'état des flux de trésorerie.

8. ÉVENTUALITÉS

Dans le cours normal de ses activités, l'APWD est demanderesse ou défenderesse, ou elle est engagée dans certaines réclamations ou poursuites. Dans la mesure où un événement est



susceptible de se produire ou non et qu'une estimation raisonnable de la perte peut être établie, un passif estimé et une charge sont comptabilisés dans les états financiers. Dans les cas où l'issue d'un litige ne peut être déterminée, la comptabilisation commencera à partir du moment où il deviendra probable que le litige fera l'objet d'un règlement et où le montant de ce dernier pourra être déterminé.

9. CHARGES PAR TYPE

(en milliers de dollars)

CHARGES PAR TYPE	Trois mois terminés	
	30 juin 2024	30 juin 2023
Coûts I-75	42 358	34 027
Autres coûts du projet	9 193	-
Salaires et avantages sociaux	5 905	4 695
Terrains au Michigan	2 093	3 107
Amortissement	1 670	490
Améliorations aux routes locales	747	326
Services professionnels	743	3 340
Bureau et entretien	396	289
Loyer	343	1 191
Autres	262	256
Services juridiques	191	78
Frais de déplacement	153	1 377
Paievements de transfert à l'Autorité internationale	142	139
Réparations et entretien	105	85
Assurances	43	250
Impôt foncier	34	38
	64 378	49 688

10. REMBOURSEMENT DE CRÉDITS PARLEMENTAIRES

Durant l'exercice actuel, le gouvernement du Canada a demandé que l'APWD rembourse 25.681 \$ en crédits parlementaires qu'elle avait déjà reçus, mais qu'elle n'avait pas utilisés, car les dépenses réelles étaient inférieures aux estimations. Ce remboursement a eu lieu durant le premier trimestre de l'exercice en cours.

11. DONNÉES COMPARATIVES

On a changé la catégorie de certaines des données comparatives pour respecter la présentation adoptée pour l'exercice actuel.

